



RAPPORT ANNUEL 2009 ET PLAN D'ACTION 2010

**LOI ASSURANT L'EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES
HANDICAPÉES EN VUE DE LEUR INTÉGRATION SCOLAIRE,
PROFESSIONNELLE ET SOCIALE**



TABLE DES MATIÈRES

1. MOT DU MAIRE.....	3
2. INTRODUCTION.....	4
3. CADRE LÉGAL.....	4
4. PORTRAIT DE L'ORGANISATION.....	5
5. LES PRINCIPALES NOTIONS INHÉRENTES AU PLAN D'ACTION.....	8
6. IDENTIFICATION DES OBSTACLES.....	11
7. BILAN DU PLAN D'ACTION 2009.....	13
8. PLAN D'ACTION 2010.....	20
9. ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION 2010.....	27
10. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE.....	27
11. INFORMATION.....	27

1- MOT DU MAIRE

Le conseil municipal de Varennes entend se conformer de façon exemplaire à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. À cet effet, vous constaterez dans le présent rapport que des mesures ont déjà été mises de l'avant pour améliorer la qualité de vie des personnes handicapées et faciliter leur accès aux services de la Ville. Conscients du travail qu'il reste à accomplir, nous mobiliserons les élus et les employés municipaux afin de mettre à jour de façon continue notre plan d'action dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées à Varennes.

Le maire,

Martin Damphousse

2- INTRODUCTION

Comme municipalité, nous avons la responsabilité de développer un milieu de vie dynamique pour l'ensemble de notre population afin d'accentuer le sentiment d'appartenance et faire en sorte que chaque citoyen puisse vivre une participation sociale active. Conséquemment, il est important de poser des actions afin d'identifier les obstacles nuisant à la réalisation des habitudes de vie de nos citoyens ayant des incapacités, pour ainsi réduire les situations de handicaps. De plus, notre attention doit se concentrer sur plusieurs dimensions, c'est-à-dire sur les sources de discrimination et d'exclusion sociale générées par les préjugés. Les personnes handicapées sont des citoyennes et des citoyens à part entière.

Le présent rapport comporte donc un plan d'action dressant un bilan des mesures prises au cours de l'année 2009 et présentant celles envisagées pour l'année 2010.

3- CADRE LÉGAL

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, prévoit que chaque municipalité d'au moins 15 000 habitants élabore, adopte et rend public annuellement, un plan d'action visant à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Voici donc les articles de Loi régissant l'expression du présent rapport.

Article 61.1

Chaque ministère et organisme public employant au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité qui compte au moins 15 000 habitants adopte, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activités relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute. Et ce, dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activités. Il doit être produit et rendu public annuellement.

Article 61.3

Les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte dans leur processus d'approvisionnement, lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées.

Article 61.4

Les ministères et organismes publics nomment, au plus tard le 17 décembre 2005, un coordonnateur de services aux personnes handicapées au sein de leur entité respective et transmettent ses coordonnées à l'Office. Ce coordonnateur peut être la même personne que le délégué ou le répondant à l'article 6.1 ou l'article 7. Toute communication de l'Office en vertu de la présente loi peut être adressée à ce coordonnateur.

4- PORTRAIT DE L'ORGANISATION

Bénéficiant d'une situation géographique enviable, caractérisée par la proximité du fleuve et de deux axes routiers importants, la Ville de Varennes est un territoire où se côtoient en harmonie les usages résidentiels, agricoles et industriels.

Située à l'intérieur de la Communauté Métropolitaine de Montréal, Varennes offre des services accessibles et personnalisés à sa population, notamment des activités culturelles et communautaires pour tous les goûts et tous les âges. Elle dispose de plus d'une quinzaine de parcs et d'espaces verts bien aménagés, de six écoles primaires et de deux écoles secondaires.

Elle se caractérise surtout par sa population jeune et dynamique. Quelque 21 174 personnes y habitent. C'est une population stable depuis quelques années et dont l'âge moyen se situe à 29 ans alors que l'âge médian est de 35 ans.

Parmi les nombreux secteurs d'activités de la municipalité, on note :

- Le service de la direction générale
- Les services juridiques
- Le service des ressources humaines
- Le service de l'urbanisme et de l'environnement
- Les services techniques (travaux publics et génie)
- Les services récréatifs et communautaires
- Le service des finances
- Le service des communications
- Le service de sécurité incendie

En ce qui concerne le service de la sécurité publique, c'est la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent qui assume ce secteur d'activités.

La Ville de Varennes est propriétaire de plusieurs bâtiments publics :

- Aréna Louis-Philippe Dalpé, 2000, boul. René-Gaultier
- Bibliothèque Jacques-Lemoyne-de-Sainte-Marie, 2221 boul. René-Gaultier
- Caserne de pompiers
- Complexe aquatique de Varennes (intérieur), 131 chemin du Petit-Bois
- Garage municipal, 1850 route Marie-Victorin
- Hôtel de ville, 175 rue Sainte-Anne
- Maison des aînés, 2016, boul. René-Gaultier
- Maison Saint-Louis, 35 rue de la Fabrique
- Piscine municipale extérieure, Parc Pré-Vert
- Pataugeoire extérieure, Parc Marie-Victorin
- Pavillon de loisirs, 2003, rue Jacques-Lemoyne (Parc Pré-Vert)
- Pavillon de loisirs, 10, rue Sainte-Anne (Parc de la Commune)
- Terrain de jeux aquatiques, parc Ki-Ri

La Ville de Varennes partage avec d'autres organisations, plusieurs sites où se déroulent certaines activités de loisirs :

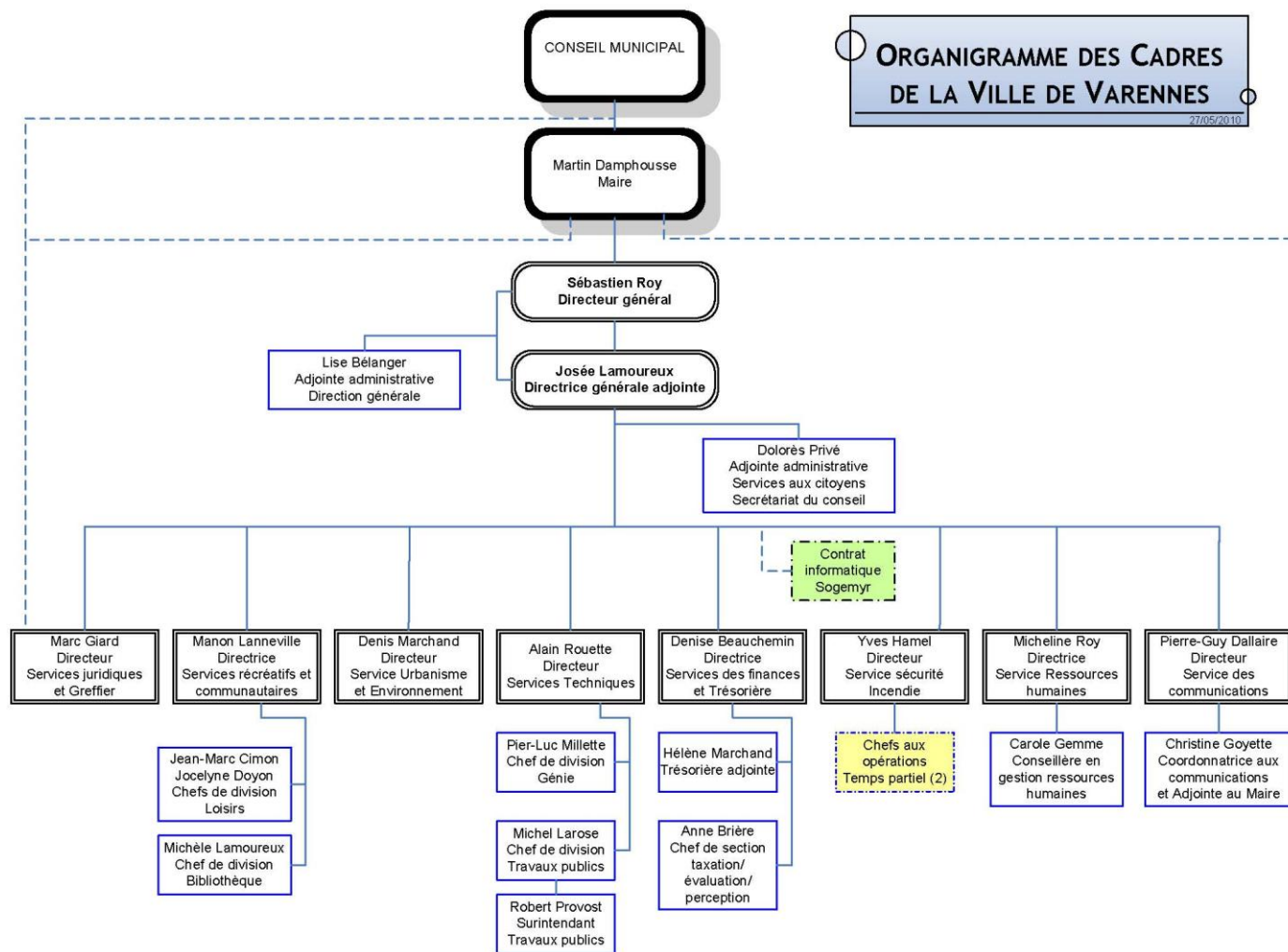
- Basilique Sainte-Anne de Varennes, 40 rue de la Fabrique
- Centre de formation du Richelieu de Varennes, 2250, route Marie-Victorin
- Centre éducatif Chante-Plume, 104, boul. de la Marine
- Collège Saint-Paul, 235, rue Sainte-Anne
- École secondaire Le Carrefour, 123 chemin du Petit-Bois
- École du Carrousel, 230, rue Suzor-Côté
- Maison des Jeunes, 135, chemin du Petit-Bois

La Ville de Varennes offre des services à ses citoyens dans les champs d'intervention suivants :

- L'accessibilité des lieux et des édifices publics
- Le transport
- L'habitation
- La signalisation, la circulation piétonnière et le stationnement
- Les parcs et les espaces verts
- La sécurité publique
- Le travail et l'emploi
- Les loisirs, la culture et le tourisme
- Le soutien aux organismes communautaires
- Les communications
- L'administration municipale

ORGANIGRAMME

**ORGANIGRAMME DES CADRES
DE LA VILLE DE VARENNES**
27/05/2010



5- LES PRINCIPALES NOTIONS INHÉRENTES AU PLAN D'ACTION

L'objectif central du plan d'action à l'égard des personnes handicapées est de réduire les obstacles à leur participation sociale. Afin de bien comprendre les différents concepts associés à la production du plan d'action, il est intéressant de souligner les variables impliquées ainsi que les bases théoriques de l'intervention sur les situations de handicaps.

Les principales notions qui expliquent les causes et les conséquences de l'atteinte à l'intégrité ou au développement de la personne, et qui sont directement reliées au plan d'action sont :

- la déficience
- l'incapacité
- les habitudes de vie
- les facteurs environnementaux
- Les obstacles à l'intégration

La **déficience** correspond au degré d'atteinte anatomique, histologique ou physiologique d'un système organique (nerveux, cardio-vasculaire, squelettique, etc.). Une **incapacité** correspond au degré de réduction d'une aptitude (intellectuelle, langage, vision, audition, etc). Une aptitude étant la possibilité pour une personne d'accomplir une activité physique ou mentale.

Les **habitudes de vie** ou la performance de réalisation en situation de vie sociale assurent la survie et l'épanouissement d'une personne ayant une déficience ou une incapacité, dans sa collectivité et ce, tout au long de son existence. La qualité de réalisation d'une **habitude de vie** se mesure sur une échelle allant de la pleine participation sociale à la **situation de handicap** total. On décrit donc une **habitude de vie** comme étant une activité courante ou un rôle social valorisé par la personne ou son contexte socioculturel selon ses caractéristiques (âge, sexe, etc.). Une **situation de participation sociale** correspond donc à la pleine réalisation des habitudes de vie, résultant de l'interaction entre les facteurs personnels (les déficiences, les incapacités et les autres caractéristiques personnelles) et les **facteurs environnementaux**.

Un **facteur environnemental**, décrit comme étant une dimension sociale ou physique qui détermine l'organisation et le contexte d'une société, peut entraver ou faciliter la réalisation des habitudes de vie. Il agit comme un facilitateur lorsqu'il permet d'éviter des situations de handicaps, et comme un obstacle lorsqu'il engendre des situations de handicap. Un **obstacle** à l'intégration correspond donc à un **facteur environnemental** qui entrave la réalisation des **habitudes de vie** lorsqu'il entre en interaction avec les facteurs personnels.

La Ville de Varennes souhaite que ses interventions présentes et futures soient perçues comme un processus en continu qui aura pour seul objectif de réduire les obstacles que rencontrent nos citoyens ayant des déficiences et des incapacités. De plus afin de faciliter la participation sociale et la réalisation de leurs habitudes de vie, il est essentiel de sensibiliser l'ensemble de notre population afin d'impliquer tous nos citoyens à l'élimination des situations de handicap.

Définition d'une **personne handicapée** : Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.

6- IDENTIFICATION DES OBSTACLES

L'identification des obstacles à l'intégration est un travail d'enquête qui consiste à dépister les éléments pouvant entraver la réalisation des habitudes de vie des personnes handicapées lorsqu'elles interagissent avec notre organisation municipale. Ces obstacles se retrouvent dans deux catégories soient les facteurs sociaux (politico-économiques et socioculturels) et les facteurs physiques (aménagement, bâtiment, territoire). Nous sommes conscients que ces obstacles sociaux et physiques se retrouvent partout dans notre organisation. Présentement, les obstacles ont été rassemblés selon une approche déductive qui consiste à identifier les obstacles à partir des diverses analyses et investigations de notre environnement faites par les directions de chaque service municipal. Il est évident que le nombre d'obstacles recensés est très élevé. Conséquemment, nous devons prioriser nos actions en regard avec différents critères établis par l'organisation (fréquence, coût, faisabilité, etc).

Accessibilité des lieux publics

- La bibliothèque municipale ne répond pas aux normes d'accessibilité. Étant très petite, elle impose un nombre important de restrictions à l'accès (espace entre les rayonnages trop étroit, manque d'espace pour le développement des collections spécialisées, comptoir d'accueil non-adapté, etc.). Il en résulte une impossibilité pour ces personnes de participer aux activités culturelles qui y sont offertes.
- Les piscines extérieures (une piscine et une pataugeoire) sont difficilement accessibles. Elles n'ont pas de monte-charge, de toilettes, ni de vestiaires adaptés.
- L'aréna est difficilement accessible. Une personne à mobilité réduite ou en fauteuil roulant ne peut pas entrer seule dans le bâtiment.
- Les toilettes extérieures du parc-école du Carroussel ne sont pas adaptées aux personnes à mobilité réduite. Il en est de même des toilettes de la Maison des jeunes. Les utilisateurs à mobilité réduite se voient dans l'obligation d'utiliser les toilettes adaptées du complexe sportif adjacent.
- La plupart des bâtiments sportifs et de loisirs ne possèdent pas d'ouvre-porte automatique.

Lieux touristiques

- L'accessibilité des principaux lieux à vocation touristique, tels que le sanctuaire Marguerite-d'Youville, les chapelles Sainte-Anne et Saint-Joachim, demeurent difficiles aux personnes à mobilité réduite.

Infrastructures et circulation piétonnière

- Dans certains secteurs où les trottoirs n'ont pas subi de réfections majeures, ceux-ci sont toujours difficiles d'accès pour les personnes utilisant un fauteuil roulant (ex : Vieux Varennes).

Sécurité publique

- De façon à améliorer la sécurité des personnes ayant une mobilité réduite, le Service de police assuré sur le territoire par la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et le Service de Sécurité incendie de la Ville de Varennes auraient avantage à poursuivre le relevé des adresses des personnes ayant une déficience, une incapacité ou un handicap sur le territoire et ainsi prévoir des processus d'évacuation particuliers, en cas d'urgence.
- Il faudrait améliorer la concertation entre la municipalité et la MRC en ce qui concerne le transport adapté afin d'intégrer certains objectifs au plan actuel.

Programme d'accompagnement en loisir

- Le programme pourrait bénéficier d'une plus grande publicité afin de répondre aux besoins de la population.
- La Ville pourrait aussi publiciser de façon plus efficace les services offerts aux citoyens varennois à mobilité réduite par le complexe aquatique.

Ressources humaines, communication et organismes du milieu

- Il y a un manque flagrant de formation pour notre personnel autant celui qui se charge de l'accueil de nos citoyens que ceux qui sont impliqués dans la prise de décision.
- Une amélioration de la concertation avec les partenaires du milieu serait souhaitable afin de recueillir leurs besoins et favoriser l'intégration des personnes ayant une incapacité dans leur organisation.
- Il serait nécessaire de réviser la politique de reconnaissance des organismes afin de clarifier et améliorer les éléments de son contenu pour ainsi favoriser une meilleure accessibilité et éliminer les situations de handicap.
- Une évaluation du site Internet serait nécessaire afin de le rendre accessible à toutes les personnes vivant avec une déficience.
- Mettre sur pied un groupe de travail afin de favoriser la participation citoyenne ainsi que la représentativité des personnes vivant avec une déficience, une incapacité ou un handicap au sein de la démarche du plan d'action.

7- BILAN DU PLAN D'ACTION 2009

Voici en résumé le bilan des actions qui ont été entreprises pendant l'année 2009. Certaines ont été réalisées tandis que d'autres ont été reportées au plan 2010. Certaines actions sont en mode continu compte tenu qu'elles doivent être réalisées sur une plus longue période de temps que le temps d'une année prescrit par la Loi.

7.1 Plan d'action 2009

7.1.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

OBJECTIFS	MESURES RETENUES	ÉCHÉANCIER	RÉSULTATS
ADAPTER LA POLITIQUE FAMILIALE	<ul style="list-style-type: none">Adapter la politique familiale afin de tenir compte des besoins particuliers des personnes ayant des incapacités	N/D	OBJECTIF REPORTÉ EN 2010
PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX APPELS D'OFFRE ET AU PROCESSUS D'APPROVISIONNEMENT	<ul style="list-style-type: none">Continuer de tenir compte des besoins particuliers des personnes ayant des incapacités dans le choix d'équipement (ex : choix de tables à pique-nique)S'assurer que les besoins des personnes ayant des incapacités soient assurés dans les divers appels d'offre.	N/D	OBJECTIF REPORTÉ EN 2010
DÉVELOPPER LE SITE INTERNET AFIN DE PERMETTRE LES INSCRIPTIONEN LIGNE	<ul style="list-style-type: none">En collaboration avec le service informatique et la compagnie M2E, finaliser et rendre disponible les inscriptions en ligne limitant ainsi la nécessité de se déplacer.	N/D	ATTEINT À 100% L'ensemble des citoyens peut dorénavant s'inscrire en ligne via le site Internet de la municipalité.

7.1.2 RESSOURCES HUMAINES

OBJECTIFS	MESURES RETENUES	ÉCHÉANCIER	RÉSULTATS
AMÉNAGEMENT DE POSTES DE TRAVAIL	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'intégration complète des employés ayant des incapacités. Conclure des ententes particulières avec le syndicat à cet effet. Modification des horaires de travail et aménagement physique de postes de travail pour certains employés. 	N/D	<p style="text-align: center;">ATTEINT À 100 %</p>
MODIFIER LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'EMPLOI	<ul style="list-style-type: none"> Modifier le formulaire d'offre d'emploi afin de recueillir plus d'information sur les besoins particuliers afin de rendre le processus de sélection plus facile (entrevue, tests, etc). 	ND	<p style="text-align: center;">ATTEINT À 100% Le formulaire a été modifié en ajoutant le libellé suivant :</p> <p style="text-align: center;">« Besoins particuliers : Énumérer. S'il y a lieu, les outils, équipements ou aménagements particuliers qui pourraient vous faciliter l'accès aux étapes du processus de sélection, soit pour l'entrevue, les tests, etc... »</p>

7.1.3 COMMUNICATION

OBJECTIFS	MESURES RETENUES	ÉCHÉANCIER	RÉSULTATS
CIBLER CERTAINES INFORMATIONS DANS LA REVUE MUNICIPALE « A PROPOS DE VARENNES »	<ul style="list-style-type: none">• Identifier à l'aide d'un pictogramme l'ensemble des bâtiments accessibles aux personnes handicapées.• Apposer un logo représentant le programme VATL auprès des activités et des organismes y adhérant.• Réserver une page dans la revue afin d'expliquer et de promouvoir ce programme auprès de la population.	N/D	<p style="text-align: center;">ATTEINT À 100% Les pictogrammes et le logo ont été apposés dans la revue municipale et le programme VATL est bien détaillé également.</p>

7.1.4 ACCESSIBILITÉ

OBJECTIFS	MESURES RETENUES	ÉCHÉANCIER	RÉSULTATS
AMÉNAGER LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE POUR SA NOUVELLE CONSTRUCTION	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des besoins Prévoir une rencontre avec l'ensemble des gestionnaires 	N/D	Une première réflexion a été engagée. Celle-ci doit se poursuivre en 2010 compte tenu que c'est à ce moment que nous procéderons aux divers appels d'offre.
ACCÈS AUX FAUTEUILS ROULANTS LORS D'ÉVÉNEMENTS PUBLICS	<ul style="list-style-type: none"> Lors de spectacles et d'activités spéciales, sensibiliser les organisateurs afin de réserver la première rangée pour les personnes en fauteuil roulant. Proposer aux organisateurs des solutions afin de développer leur plan du site en respectant ce besoin. 	N/D	<p style="text-align: center;">ATTEINT À 100 %</p> <p style="text-align: center;">Certaines cases de stationnement au parc de la Commune sont identifiées et lors d'événements, des places sont disponibles pour les personnes en fauteuil roulant.</p>
RENDRE ACCESSIBLES LES TOILETTES AU PARC DU CARROUSEL	<ul style="list-style-type: none"> Examiner les solutions de nature à permettre l'accessibilité des toilettes extérieures au parc-école du Carrousel. 	N/D	<p style="text-align: center;">OBJECTIF À REPORTER EN 2010</p>
RENDRE CONFORME LES ESPACES DE STATIONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la campagne de sensibilisation auprès des commerces, sur le respect du règlement des espaces de stationnement réservés aux personnes ayant des incapacités. Modifier le règlement de zonage quant aux espaces de stationnement en y incluant des mesures claires. 	N/D	<p style="text-align: center;">ATTEINT À 100%</p> <p style="text-align: center;">L'ensemble des commerces s'est conformé à la réglementation.</p> <p style="text-align: center;">Le règlement de zonage a été modifié</p>

7.1.4 ACCESSIBILITÉ (SUITE)

OBJECTIFS	MESURES RETENUES	ÉCHÉANCIER	RÉSULTATS
<p>RENDRE LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX ACCESSIBLES AUX FAUTEUILS ROULANTS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire une évaluation sur l'ensemble des bâtiments municipaux. • Déplacer les services de Varennes Développement, considérant que le bâtiment dans lequel cet organisme est logé n'est pas accessible au public. • Installer un système d'ouvre- porte automatique à la porte intérieure du hall d'entrée de l'hôtel de ville. • Prévoir un allongement du temps d'ouverture des portes d'entrée de l'hôtel de ville. • Adoucir la pente devant la porte d'entrées et de l'ascenseur au premier étage de l'hôtel de ville. • Faire en sorte que l'ensemble des lieux de votation soit accessible aux personnes ayant des incapacités. 	<p>N/D</p>	<p>Les bureaux de Varennes Développement ont été déplacés à l'hôtel de ville, à l'automne 2009.</p> <p>Le système d'ouvre-porte a été installé à l'hôtel de ville.</p> <p>L'allongement du temps d'ouverture de la porte est à vérifier.</p> <p>OBJECTIF REPORTÉ EN 2010</p>
<p>AMÉNAGEMENT D'UN PARC POUR ENFANTS AYANT DES INCAPACITÉS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager au parc Ki-Ri un module de jeux adapté et accessible aux enfants ayant des incapacités 	<p>JUIN 2009</p>	<p>ATTEINT À 100% Le module de jeux a été aménagé. Ce projet a valu à la Ville de Varennes le prix Action municipale et famille en 2009.</p>
<p>EFFECTUER LA RÉFECTION DE CERTAINS TROTTOIRS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir un relevé des trottoirs non-adaptés sur le territoire de la municipalité. • Rendre les trottoirs adaptés aux personnes ayant des incapacités. 	<p>N/D</p>	<p>Lors de la réfection de la rue Frontenac, les trottoirs ont été rabaissés afin d'amoindrir la dénivellation lors du passage des entrées charretières.</p>

7.1.5 LOISIRS ET CULTURE

OBJECTIFS	MESURES RETENUES	RESPONSABLE ET ÉCHÉANCIER	RÉSULTATS
MAINTENIR LE PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR POUR LE PROGRAMME DES CAMPS DE JOUR	<ul style="list-style-type: none"> • Embauche de 2 agents d'intégration pour le programme des camps de jour • Embauche d'animateurs occasionnels • Adapter la programmation pour les enfants qui utilisent le service 	N/D	<p style="text-align: center;">ATTEINT À 75%</p> <p>2 agents ont été embauchés pour assister les enfants au programme des camps de jour et ainsi adapter le programme à leur niveau.</p>
APPUYER L'ASSOCIATION DES ENFANTS HANDICAPÉS DANS SES ACTIVITÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Remettre à l'organisme une subvention de 8 400\$ dont 500\$ est attribué pour les projets spéciaux 	N/D	<p style="text-align: center;">ATTEINT À 100%</p> <p>La subvention a été versée à l'organisme. tel que prévue le 2 février 2009. Résolution 2009-055</p>
SENSIBILISATION DES ÉLÈVES DU 2 ^E CYCLE DU PRIMAIRE	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des visites scolaires afin de sensibiliser les élèves du 2^e cycle à l'écriture braille et aux difficultés rencontrées par les personnes vivant avec une déficience visuelle. 		<p style="text-align: center;">ATTEINT À 100%</p> <p>Trois visites ont eu lieu et elles furent très appréciées.</p>
BONIFIER LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des conditions d'appui et de financement plus avantageux pour les organismes dont la mission rejoint la clientèle des personnes handicapées. 	N/D	<p style="text-align: center;">ATTEINT À 100 %</p> <p>Une subvention de la Ville a été donnée en 2009 à l'Association des personnes handicapées de Boucherville-Varenes.</p>

7.1.5 LOISIRS ET CULTURE (SUITE)

OBJECTIFS	MESURES RETENUES	ÉCHÉANCIER	RÉSULTATS
POURSUIVRE L'IMPLANTATION DE LA VIGNETTE D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR (VATL)	<ul style="list-style-type: none"> Encourager les organismes par-municipaux et autres organismes à but non-lucratif à adhérer au programme de vignette et ce, au fur et à mesure du renouvellement de leur protocole d'entente. 		<p>ATTEINT À 100 % Un document est transmis aux organismes à chaque envoi pour la programmation des loisirs, donc 3 fois par année.</p>

7.1.6. INTÉGRATION AU TRAVAIL

OBJECTIFS	MESURES RETENUES	ÉCHÉANCIER	RÉSULTATS
POURSUIVRE L'INTÉGRATION AU TRAVAIL D'UNE JEUNE ADOLESCENTE PRÉSENTANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE	<ul style="list-style-type: none"> Pour une troisième année, poursuivre l'intégration au programme des Camps de jour d'une adolescente présentant une déficience intellectuelle à titre d'aide-animatrice. 	JUN 2009	<p>ATTEINT À 100% La jeune fille a été intégrée et a répondu aux attentes avec succès</p>

8- PLAN D'ACTION 2010

Dans le cadre de l'application du plan d'action à l'égard des personnes handicapées, la Ville de Varennes désire s'assurer d'un suivi des actions qui sont entreprises et qui doivent se poursuivre année après année. C'est pourquoi un comité composé des cadres de la municipalité se rencontre et procède plusieurs fois par année à une analyse constante des obstacles reliés à la qualité de vie de ses citoyens handicapés.

Évidemment, il ne faut pas penser que les obstacles sont éliminés en l'espace de l'application d'un seul plan d'action annuel. Certes, certaines problématiques mineures associées à l'architecture des bâtiments peuvent être adressées et résolues en une même année. Cependant, les obstacles reliés à l'adaptation d'un site internet, à la formation et la sensibilisation des employés à l'accueil de personnes ayant un handicap ou à une modification majeure des bâtiments, peuvent se prolonger sur plusieurs années.

C'est pourquoi il est toujours important de faire des liens avec les plans antérieurs et poursuivre nos actions entreprises avec patience et persévérance. Quelques objectifs se veulent récurrents d'année en année puisqu'ils seront toujours une priorité compte tenu de l'importance qu'ils ont sur la réalisation des habitudes de vie de nos citoyens ayant des déficiences et des incapacités.

8.1 Plan d'action 2010

8.1.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

OBJECTIFS	MESURES RETENUES	RESPONSABLE ET ÉCHÉANCIER
ACCESSIBILITÉ DU SITE INTERNET	<ul style="list-style-type: none">• Commencer la réflexion et la recherche sur les éléments nécessaires à l'adaptation du site Internet pour les personnes ayant une déficience visuelle.• Déterminer les coûts et un plan d'action pour l'implantation d'un tel service	Pierre-Guy Dallaire Août 2010
INFORMER AU PRÉALABLE LES ENTREPRISES DÉPOSANT UN APPEL D'OFFRES POUR LA VILLE DU RESPECT DES NORMES DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE	<ul style="list-style-type: none">• Indiquer dans les appels d'offres que la Ville de Varennes tient compte de l'accessibilité universelle ayant pour objectif de desservir les personnes handicapées.• Pour chacun des travaux de construction des mesures seront prises pour faciliter l'accès aux citoyens à mobilité réduite pour accéder à leur résidence.	Marc Giard Mai 2010 Pier-Luc Millette En continu
ADAPTER LA POLITIQUE FAMILIALE	<ul style="list-style-type: none">• Adapter la politique familiale afin de tenir compte des besoins particuliers des personnes ayant des incapacités	Manon Lanneville Octobre 2010
MISE SUR PIED D'UN GROUPE DE TRAVAIL	<ul style="list-style-type: none">• Faire la liste des organismes dispensant des services adaptés sur le territoire de la municipalité.• Faire un appel public dans les journaux afin d'intégrer des citoyens intéressés à ce groupe.• Procéder à une invitation par lettre• Nommer le comité par résolution• Faire une première rencontre	Josée Lamoureux Octobre 2010

8.1.2 RESSOURCES HUMAINES ET INTÉGRATION AU TRAVAIL

OBJECTIFS	MESURES RETENUES	RESPONSABLE ET ÉCHÉANCIER
PROCÉDER À LA FORMATION DU PERSONNEL	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir une séance de formation pour l'ensemble du personnel d'accueil. • Tenir une séance de formation pour les directions de services. 	<p>Micheline Roy Décembre 2010</p>
PROCÉDER À L'EMBAUCHE D'UNE FIRME SPÉCIALISÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Embaucher une firme afin de mieux comprendre les besoins des personnes ayant un handicap ou une déficience. 	<p>Micheline Roy Décembre 2010</p>
APPLICATION DE LA NOTION D'ÉGALITÉ EN EMPLOI	<ul style="list-style-type: none"> • Conformément à son programme, la Ville de Varennes s'engage à appliquer les principes d'équité en matière d'emploi. 	<p>Micheline Roy En continu</p>
EMBAUCHE DE PERSONNEL À BESOINS PARTICULIERS	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'embauche d'une jeune adolescente ayant des incapacités intellectuelles au programme de camps de jour. • Réfléchir à la possibilité d'accueillir des stagiaires vivant avec des incapacités. Faire une première démarche d'information auprès de l'organisme SEMO-Montérégie et leur transmettre les offres d'emploi susceptibles d'intéresser leur clientèle. • Faciliter l'intégration des employés ayant des incapacités. Conclure des ententes particulières avec le syndicat. Modification des horaires de travail et aménagement physique de postes de travail pour certains employés. 	<p>Micheline Roy Juin 2010</p> <p>Tous les directeurs Octobre 2010</p> <p>Micheline Roy En continu</p> <p>Micheline Roy En continu</p>
Programme de prévention en santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Modifier la procédure d'évacuation en cas d'urgence afin de prévoir des mesures à prendre si des membres du personnel ou des visiteurs à mobilité réduite sont à l'intérieur de l'hôtel de ville lors d'une évacuation. 	<p>Carole Gemme Préventionniste SSI Juin 2010</p>

8.1.3 COMMUNICATION

OBJECTIFS	MESURES RETENUES	RESPONSABLE ET ÉCHÉANCIER
AMÉLIORER L'INFORMATION DIFUSÉE DANS LA REVUE MUNICIPALE « A PROPOS DE VARENNES »	<ul style="list-style-type: none"> • Signaler dans la revue le nom et les coordonnées du coordonnateur du plan d'action. • Réserver une page pour transmettre de l'information pour les personnes ayant des incapacités et ce, en relation avec le plan d'action. • Donner plus d'information à la population concernant le réaménagement du parc Ki-Ri (aménagement du site, jeux d'eau, hauteur des modules, clientèles visées, etc.) 	Pierre-Guy Dallaire Août 2010
INFORMER LES CITOYENS SUR LE PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre disponible le plan d'action sur le site Internet de la ville en page d'accueil. 	Pierre-Guy Dallaire Mai 2010
PUBLICISER LE PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR (VATL)	<ul style="list-style-type: none"> • Publiciser davantage le programme d'accompagnement en loisir dans les journaux locaux, dans la revue municipale, sur le site Internet de la ville et par des affiches dans les lieux d'activités. • Sensibiliser les entreprises et commerces à la vignette d'accompagnement (VATL) 	Pierre-Guy Dallaire Septembre 2010

8.1.4 ACCESSIBILITÉ

OBJECTIFS	MESURES RETENUES	RESPONSABLE ET ÉCHÉANCIER
AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES AYANT DES INCAPACITÉS À DIVERS ÉVÉNEMENTS	<ul style="list-style-type: none"> • Lors des fêtes de quartier et des grands événements, intégrer une toilette pour personnes ayant des incapacités dans le contrat de location des toilettes chimiques. • Faciliter l'accès aux grands événements, que ce soit via le stationnement, une programmation adaptée, une place réservée devant la scène ou autres mesures. 	<p>Manon Lanneville Mai 2010</p>
AMÉLIORER LES DÉPLACEMENTS EXTÉRIEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les trottoirs pour les personnes en fauteuil roulant dans l'ensemble des cas où les rues subiront des réfections majeures en 2010. • Faire un bilan sur le territoire de la ville de Varennes au niveau des trottoirs qui demandent une réfection. • Sensibiliser les propriétaires d'immeubles non-résidentiels pour aménager et maintenir des cases de stationnement réservées aux personnes handicapées. Effectuer un relevé du nombre de proprios, transmettre une lettre à ceux-ci Assurer un suivi des principaux commerces 	<p>Novembre 2010</p> <p>Denis Marchand Janvier à mai 2011</p> <p>Suivi 2012</p>
AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES AYANT DES INCAPACITÉS À DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX	<ul style="list-style-type: none"> • Examiner les solutions de nature à permettre l'accessibilité des toilettes extérieures du parc-école du Carrousel. • Évaluer les coûts et procéder à l'allongement du temps d'ouverture des portes automatique de l'Hôtel de Ville • Évaluer les coûts et procéder à une modification de la pente devant l'ascenseur au premier étage. • Évaluer les coûts et procéder à l'élargissement des cases de stationnement • Évaluer les coûts et procéder à l'installation de nouveaux panneaux d'affichage plus visibles sur des poteaux ou bâtiments municipaux. 	<p>Alain Rouette Octobre 2010</p>

8.1.5 LOISIRS ET CULTURE

OBJECTIFS	MESURES RETENUES	RESPONSABLE ET ÉCHÉANCIER
FAVORISER L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS	<ul style="list-style-type: none"> • Finaliser la réflexion auprès des organismes sur l'offre de service de loisir auprès des personnes ayant des incapacités • Sensibiliser la communauté aux différences intellectuelles et physiques par des activités • Recommander aux gestionnaires du centre aquatique d'offrir la gratuité aux accompagnateurs lors d'activités de bain libre. (VATL) 	<p>Manon Lanneville Octobre 2010</p> <p>Août 2010</p>
APPUYER L'ASSOCIATION DES ENFANTS HANDICAPÉS DANS SES ACTIVITÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la subvention à 9 000\$ pour l'organisme 	<p>Manon Lanneville Mai 2010</p>
FORMER LES MONITEURS DE CAMPS DE JOUR	<ul style="list-style-type: none"> • Lors de l'élaboration du prochain devis des camps de jour, ajouter que l'adjudicataire doit offrir une formation de sensibilisation de 3 heures minimum aux moniteurs de camps de jour ainsi qu'une formation complète pour les agents d'intégration. 	<p>Manon Lanneville Octobre 2010</p>

8.1.5 LOISIRS ET CULTURE (SUITE)

OBJECTIFS	MESURES RETENUES	RESPONSABLE ET ÉCHÉANCIER
ENCOURAGER LES ORGANISMES RECONNUS PAR LA MUNICIPALITÉ À OFFRIR LEURS SERVICES À TOUTES LES CLIENTÈLES SANS DISCRIMINATION	<ul style="list-style-type: none">• Sensibilisation des organismes lors de la reconnaissance de l'organisme• Réfléchir et prévoir les coûts relatifs à une formation des administrateurs concernant l'importance d'offrir un service à l'ensemble de la population incluant les personnes ayant des incapacités.	Manon Lanneville Octobre 2010

9- ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION 2010

Le plan d'action à l'égard des personnes handicapées de la Ville de Varennes a été adopté par le conseil municipal lors de la séance du mois de juin 2010. La Ville de Varennes fait connaître son plan d'action par les outils de communication suivants :

- sur son site internet à l'adresse suivante : www.ville.varennes.qc.ca
- par le biais d'articles intégrés à la parution du bulletin municipal « A propos de Varennes »

10- SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE ET GROUPE DE TRAVAIL

Les efforts de l'organisation à l'égard de ce plan ne s'arrêtent pas à sa simple production. De manière à assurer le suivi de ce plan d'action et d'en évaluer l'atteinte des objectifs, la Ville de Varennes s'est dotée d'un comité de gestionnaires issus de chaque service municipal. Ce comité se rencontre un minimum de trois (3) fois par année afin de faire le bilan de l'avancement des travaux et mettre à jour le plan d'action.

Dans le cadre de son plan d'action 2010, la ville de Varennes désire mettre sur pied un groupe de travail impliquant ainsi les citoyens et les organismes du milieu.

11- INFORMATION

Il est possible de se procurer toute l'information nécessaire concernant le plan d'action à l'égard des personnes handicapées de la Ville de Varennes en vous adressant au service du greffe. De plus, à la demande, la Ville de Varennes peut faire parvenir ce document en version papier.

Josée Lamoureux
Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
Directrice générale adjointe
450 652-9888 poste 407

Service du greffe
450 652-9888 poste 411

www.ville.varennes.qc.ca